Déjeuner de la Chambre de commerce Suisse en France : du 16 Novembre 1933

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889239

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DÉJEUNER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE du 16 Novembre 1933

C'est à l'occasion du second déjeuner semestriel de la Chambre de Commerce Suisse en France, organisé le 16 novembre dernier à l'Hôtel Saint-Pétersbourg, à Paris, que M. Gustave Brandt, Vice-Président de cet organisme et Président de sa « Commission des Douanes », a fait le brillant exposé de la *question franco-suisse* que nous sommes heureux de reproduire intégralement dans notre revue. Ce discours fut chaleureusement applaudi par les cent cinquante personnes présentes à cette manifestation. M. Dobler, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, exprima ensuite à M. Brandt les remerciements de tous les membres de cette Compagnie pour toute l'activité qu'il déploie pour la défense de leurs intérêts et pour les efforts qu'il tente en vue d'un rapprochement économique entre la France et la Suisse.

Discours de M. Gustave BRANDT

Président de la « Commission des Douanes »

Monsieur le Président, Messieurs,

Si c'est à moi qu'échoit aujourd'hui l'honneur de prendre la parole, c'est que les organes dirigeants de notre Chambre ont estimé que, dans l'état d'insécurité dans lequel se trouve l'économie des échanges entre la France et la Suisse, il vous intéresserait de savoir quelles sont les perspectives pour le renouvellement du traité de commerce qui arrive à expiration à la fin de ce mois, et qu'il appartient au président de la Commission des Douanes de vous renseigner à ce sujet.

Je comprends, Messieurs, que tous ceux qui, à un titre quelconque, sont intéressés, soit à l'exportation suisse en France, soit à l'exportation française en Suisse, soient impatients de savoir ce qui va advenir. Cette impatience, je la partage, et c'est ce qui fait que, depuis juin dernier, j'ai tâché de me renseigner, tant auprès des Autorités fédérales que des Autorités françaises.

Malheureusement, la récolte que j'ai faite est bien maigre, et, en face d'hommes qui veulent savoir, j'ai l'impression de venir avec un dossier vide de renseignements, et vais, de ce fait, en être essentiellement réduit à émettre devant vous des hypothèses et à formuler des vœux.

Les faits essentiels, vous les connaissez. Dans notre *Revue Economique Franco-Suisse*, M. Gérard de Pury a publié des études largement documentées sur lesquelles il me paraît inutile de revenir en détail, mais dont je vais rappeler comme suit les principaux éléments.

La France et la Suisse, après la rupture douanière de 1893 à 1895, ont vu leurs échanges se développer à nouveau d'une façon constante, et, si on excepte la période de guerre, les exportations de France en Suisse ont sans cesse dépassé les exportations de Suisse en France;

En 1932, le solde actif pour la France de la balance commerciale, était de 738 millions de francs français, les importations de France en Suisse s'étant élevées à 1 milliard 345 millions de francs, alors que les importations de Suisse en France ne représentaient même pas la moitié de ce chiffre et ne se montaient qu'à 607 millions de francs.

Malgré cette situation particulièrement favorable, la France a cru devoir, le 1er juin dernier, dénoncer la Convention de Commerce qui avait été signée le 8 juillet 1929.

En ce faisant, le Gouvernement français n'avait nullement l'intention de faire un acte inamical vis-à-vis de notre pays; il estimait seulement devoir reprendre la pleine liberté tarifaire que limitaient le traité de Commerce et l'application de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée. L'ambassadeur de France à Berne avait, au préalable, tâché d'obtenir de notre Gouvernement la renonciation bénévole aux avantages tarifaires que le traité en vigueur accordait aux exportateurs suisses en France, mais le Conseil fédéral avait refusé. à juste titre estimons-nous, de laisser grignoter, par des aménagements nouveaux, les clauses du traité qui, en tout état de cause, étaient plus favorables aux exportateurs français qu'aux exportateurs suisses.

La dénonciation de la Convention de Commerce franco-suisse, a amené le Conseil d'Administration de notre Chambre à émettre, le 11 juillet dernier, un vœu qui attirait l'attention des pouvoirs publics sur l'aggravation, très préjudiciable au commerce et à l'industrie, de l'état d'insécurité des relations économiques entre les deux pays, résultant de cette dénonciation; il souhaitait voir les gouvernements français et suisse entamer, dans le plus court délai possible, les négociations prévues pour conclure un nouveau traité, assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays.

Contrairement à ce que nous espérions alors, les négociations entre les deux gouvernements ont été renvoyées de mois en mois, et, ce n'est que le 20 courant qu'elles commenceront véritablement lors de l'arrivée à Berne des délégués français.

Si ces négociations ont été ainsi retardées, cela tient sans doute à l'évolution qu'a subie entre